



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/470
S/19032
12 août 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 39 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 12 août 1987, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à nos précédentes lettres, j'ai le regret de vous faire savoir qu'ainsi que l'indiquent les faits ci-après, Israël a poursuivi ses agressions contre diverses régions du sud du Liban :

1. Le dimanche 9 août, l'armée de l'air israélienne a attaqué le village d'Es-Soulaniyé, faisant des victimes parmi les habitants de ce village et provoquant des dégâts matériels considérables.
2. La nuit du dimanche 9 au lundi 10 août, les régions situées à l'est de Saïda ont été bombardées au mortier pendant plusieurs heures par la soi-disant "armée du Liban-sud".
3. Le lundi 10 août dans l'après-midi, entre 4 h 50 et 6 h 15, quatre hélicoptères israéliens de type Cobra ont bombardé le village de Qaaqaïyet ej Jisr ainsi que la vallée de Litanî. Ils ont utilisé à cet effet des mitrailleuses lourdes et des missiles air-sol. Un de ces missiles a atteint un véhicule civil de marque Mercedes, tuant une personne et en blessant deux autres. Le commandement de l'armée israélienne a justifié ce crime en faisant valoir que cette voiture était "suspecte". Simultanément, l'artillerie israélienne a pilonné de bombes incendiaires les collines, les vallées et les champs, mettant le feu aux fermes et aux oliveraies de la région.

Le Gouvernement libanais, en condamnant de nouveau ces pratiques contraires à tous les usages et tous les règlements internationaux, appelle l'attention de la communauté internationale sur le fait que la politique israélienne dans ce domaine vise à créer des "zones interdites" dans lesquelles il est impossible aux agriculteurs de travailler leur terre. C'est le cas notamment dans les villages de Yatar, Kafra, Jabaâ, Aarab Sâlim et Zaoutar.

* A/42/150.

Parmi les aspects à la fois nouveaux et anciens de cette politique israélienne, il convient de mentionner le bombardement répété des positions des forces internationales, notamment des bataillons népalais et norvégiens, qui a été justifié par des prétextes fallacieux.

Le Gouvernement libanais, en condamnant ces pratiques terroristes et inhumaines d'Israël, réaffirme sa position, à savoir que la poursuite de l'occupation du sud du Liban par Israël et les attaques répétées dirigées contre les habitants de cette région et leurs biens créent une situation explosive qui menace la sécurité et la paix des habitants des deux côtés de la frontière et que le seul moyen d'assurer la sécurité et la paix pour la région et ses habitants consiste à respecter la volonté internationale en appliquant les résolutions du Conseil de sécurité relatives au retrait d'Israël du sud du Liban et au déploiement de la FINUL jusqu'aux frontières internationales.

Le Gouvernement libanais demande à la communauté internationale de prendre des mesures en vue de mettre fin sans tarder aux pratiques israéliennes car, jour après jour, celles-ci font plus de victimes et de destructions, causent plus de pertes et de souffrances chez les habitants du sud du Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Nouhad MAHMOUD

